



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260511-20260564-DE

DELIBERATION N°2026-05-64

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – programmation
2026- demande de subvention auprès de l'Etat

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Benjamin GOHET, Aude GUERITEAU, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Elise GUERET MAGNE, Thomas LECOT, Faustine URBAIN, Emile FIALIP, Mélanie RAULT, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Aline READ, Vincent LAVISSE, Virginie BONIN.

REPRESENTÉS :

Sylvie BIGAY représentée par Sidonie KARM
Caroline QUINET représentée Olivier LEPRETRE
Virginie PRET représentée par Virginie BONIN

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :	29	
Représentés :	3	Formant la majorité des membres en exercice.
Absents :	0	Alexandre MORIN est désigné secrétaire de séance
Votants :	29	
Présents :	26	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la circulaire du Préfet des Yvelines en date du 09 avril 2026 relative aux modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – programmation 2026 ;

CONSIDERANT que la Commune de Maule est éligible à l'attribution de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – programmation 2026, de 117 000€ soit 30% du montant des travaux H.TVA pour la catégorie prioritaire : 5- Rénovation thermique et transition énergétique

CONSIDERANT l'avis favorable unanime rendu par la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 30 avril 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ **DECIDE** de solliciter de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, année 2025 une subvention de 117 000€ soit 30% du montant des travaux H.TVA plafonnée à 390 000€ HT, pour les travaux ci-dessous décrits :

DOSSIER N°1	5- Rénovation thermique et transition énergétique Végétalisation et lutte contre les ilots de chaleur des cours d'écoles du groupe scolaire JB Charcot
------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2/ **ARRETE** les modalités de financement des travaux comme suit :

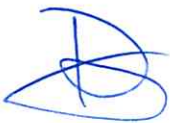
Rénovation thermique et transition énergétique

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	Taux HT
Travaux	400 000	480 000	DETR	117 000	117 000	27,66 %
Maitrise d'œuvre	23 000	27 600	FCTVA		83 267	
			Reste à charge	306 000	307 333	72,34 %
TOTAL	423 000	507 600	Total	423 000	507 600	100,00 %

3/ **S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à la charge de la Commune,

4/ **DIT** que le montant des travaux restant à la charge de la Commune ainsi que la T.V.A. sont inscrits au budget communal 2026 en section de dépenses d'investissement,

5/ **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.



Alexandre MORIN

Le secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Le Maire